

RAPPORT D'ACTIVITES - OCTOBRE 2010

1 Généralités

Ce mois est marqué par le lancement effectif des activités du projet AALF (Appui à l'Application de la Loi sur la Faune) en République du Gabon, projet proposé au Ministère des Eaux et Forêts par les ONG Brainforest (www.brain-forest.org) et Conservation Justice (www.conservation-justice.org).

Le Président de l'ONG Conservation Justice appuie ainsi Brainforest en coordonnant les activités du projet AALF afin d'assurer une répliation/adaptation du modèle développé par LAGA (www.laga-enforcement.org), PALF et RALF respectivement en Républiques du Cameroun depuis 2003, du Congo depuis 2008 et Centrafricaine depuis 2009. Ces projets constituent des partenariats innovants entre autorités et ONG et ont permis d'obtenir des résultats particulièrement prometteurs, entraînant la nécessité de répliation du modèle avec l'appui de structures diverses (USFWS, COMIFAC, Nations-Unies, Accord de Lusaka, Ambassades des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, Délégations de l'Union Européenne, Banque Mondiale, ONG partenaires comme WCS, WWF...et bien sûr les Gouvernements respectifs et en particulier les Ministères en charge de la Faune).

Au vu du patrimoine faunique particulièrement important en République du Gabon, des pressions grandissantes le concernant (notamment au niveau de ses frontières) mais aussi d'une volonté politique nationale affichée en faveur de sa conservation, le projet AALF semble particulièrement d'actualité et devrait bénéficier du soutien des autorités gabonaises.

2 Relations extérieurs

Des discussions ont été tenues avec :

1. Les autorités du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) dont le Directeur Général, le Directeur de la Faune et de la Chasse et la Chargé d'Etudes du Ministre ;
2. Les autorités judiciaires dont le Procureur de la République et ses adjoints, le Procureur Général Adjoint à la Cour de Cassation, la Présidente du Syndicat des Greffiers ;
3. Les autorités en charge de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et plus précisément son Secrétaire Exécutif ;
4. Les forces de l'ordre dont le Commandant en Chef de la Police Nationale et son conseiller ainsi que celui du Commandant en Chef de la Gendarmerie Nationale ;
5. Les autorités diplomatiques dont le Coordonnateur de Projets de l'Ambassade USA, le Chargé de Programmes Forêts et Environnement de la Délégation de l'UE, l'Ambassadeur, le Conseiller Régional Forêt Environnement et l'Attaché de Sécurité Intérieure de l'Ambassade de France, le Chargé de Mission de l'AFD ;
6. Différentes ONG dont WCS, WWF, la Fondation Aspinall, l'Institut Jane Goodall et Panthera.

Des dossiers de présentation des activités prévues par le projet AALF leur ont été distribués et ont également été envoyés aux Ministres de la Défense et de la Justice ainsi qu'au Procureur Général à la Cour de Cassation.

Toutes les autorités rencontrées ont fait preuve d'intérêt et ont encouragé l'idée de ce projet.

3 Département juridique

Deux juristes gabonais ont été recrutés en tant que stagiaire et leur formation est progressivement réalisée. Dans ce contexte, l'un d'eux sera envoyé au Cameroun en novembre afin de bénéficier d'une formation par l'ONG LAGA.

Ces deux juristes ont étudié et commenté un guide juridique relatif à la faune et en cours de finalisation, organisé et participé à différentes discussions réalisées avec les autorités judiciaires, rédigé une analyse juridique des dommages et intérêts relatifs à la faune et prévus en faveur du MINEF.

Le guide juridique est finalisé et sera présenté officiellement aux autorités en Novembre.

4 Investigations

Deux enquêteurs gabonais ont été sélectionnés et ont entamé des investigations concernant le trafic d'ivoire à Libreville. Ce travail s'intègre dans un projet WCS en phase finale financé par USFWS et dont le but est de préciser la stratégie de WCS en matière de conservation des éléphants en République du Congo.

Les enquêtes ont débuté fin octobre et leurs résultats seront analysés et présentés sous forme de rapport en décembre.

5 Activités prévues en Novembre

Un des deux juristes du projet sera envoyé au Cameroun pour formation.

Un enquêteur supplémentaire sera éventuellement testé.

Le guide juridique sera présenté aux autorités.

6 Financement

Le financement du projet a été principalement assuré sur fonds propres par Conservation Justice en Octobre mais WCS a également accordé la prise en charge et le fonctionnement des enquêteurs. Par ailleurs, une convention avec WWF-Gabon à hauteur de 10.000 Euros devrait être signée début novembre pour assurer le fonctionnement des départements d'opérations et juridique. Sachant que l'ONG allemande Prowildlife appuiera également le projet à hauteur de 2.000 Euros, le fonctionnement du projet AALF sera encore facilité et diminuera la contribution de Conservation Justice.